



VEREINIGUNG ASBESTBERATER SCHWEIZ  
ASSOCIATION SUISSE DES CONSULTANTS AMIANTE  
ASSOCIAZIONE SVIZZERA DEI CONSULENTI AMIANTO

## **Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mars 2020**

Lieu: sanu future learning sa, Bienne

Durée: 14h00 jusqu'à 16h40

Membres présents: 24

Membres avec droit de vote: 18

Annexes au procès-verbal:

> Présentation PowerPoint de l'AG avec rapport annuel 2019, programme annuel 2020, comptes annuels 2019, budget 2020

### **Ordre du jour:**

1. Ouverture de l'assemblée générale et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de l'AG 2019
3. Rapport annuel 2019
4. Programme annuel 2020
5. Comptes annuels 2019 et budget 2020
6. Cotisation annuelle 2020
7. Élection du comité
8. Réviseuses
9. Motion fusion FAGES - ASCA
10. Points divers

### **1. Ouverture de l'assemblée générale et bienvenue**

Ouverture de l'assemblée générale (AG) 2020 et bienvenue par le président, Daniel Bürgi et par Antonio Diblasi, responsable du secrétariat de l'ASCA à 14h00.

En raison de la situation actuelle concernant le coronavirus, 8 participant(e)s de l'AG ont annulé leur participation à bref délai. Antonio Diblasi informe l'assemblée sur les mesures d'hygiène prescrites par l'Office fédéral de la santé publique qui sont respectées au mieux lors l'événement. Le comité de l'ASCA a également décidé dans la matinée d'annuler la journée technique de l'ASCA du 27 mars 2020, car le risque d'une interdiction de réaliser des grandes manifestations est très élevé.

### **2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2019**

Les membres ont reçu le procès-verbal de l'assemblée générale 2019 par newsletter et par mailing. Le président demande au plénum s'il y a des retours ou des points à clarifier.

*Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

### **3. Rapport annuel 2019**

*Le rapport annuel 2019 est disponible en annexe (présentation PowerPoint avec mots-clés, à partir de la diapo 6). Ci-dessous, un résumé des points pertinents pour le procès-verbal:*

*Le rapport est divisé en trois grands thèmes : «Règles» (établissement de règles pour l'étude et le traitement des polluants de construction), «Formation» (formation aux règles), «Examens» (mise à l'épreuve des connaissances acquises) et «Mise en pratique» (application/exécution des règles dans le quotidien).*

#### REGLES 1 : Plateforme de connaissance Polludoc

- Il s'agit d'un projet en commun entre les deux associations FAGES et ASCA. Cette plateforme vise à regrouper les documents de bonnes pratiques sur l'analyse, le prélèvement et l'élimination de tous les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et d'autres polluants de construction.

Les versions définitives des 37 fiches techniques sur l'amiante seront publiées en avril 2020 sur Polludoc.

14 nouvelles fiches techniques sur d'autres polluants (PCB, PC, HAP, métaux lourds, produits de conservation du bois, CFC, liés à l'utilisation) ont été récemment élaborées, traduites et seront soumises à consultation en 2020. Les nouvelles fiches techniques se basent sur les contenus de l'aide à l'exécution de l'OLED, partie «diagnostic des polluants / concept d'élimination»

#### REGLES 2 : Aide à l'exécution OFEV

- L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié sur son site l'avant-projet (version en allemand) de l'aide à l'exécution de l'OLED «Détermination des polluants et informations sur l'élimination des déchets de construction». Cet avant-projet a été complété en termes de contenu et restera sur le site jusqu'à ce que la procédure de publication de ce module de l'aide à l'exécution avec la mise en page officielle de l'OFEV soit terminée. L'avant-projet n'est initialement disponible qu'en allemand. Les versions en français et en italien sont actuellement en cours de traduction et devraient être publiées en automne 2020.

#### REGLES 3 : Groupes de travail ASCA

*- Les détails des activités des groupes de travail seront mentionnés au point 3.1 (à partir de la diapo 20 dans la présentation PowerPoint).*

### FORMATION 1 : Journées techniques

- Le 4 avril 2019, l'ASCA a réalisé la journée technique avec des ateliers interactifs (207 participant(e)s).
- Le 11 novembre 2019, l'ASCA a réalisé en collaboration avec le FAGES, la deuxième conférence « PolluConf » (230 participant(e)s).
- Les deux événements ont connu un grand succès et seront poursuivis à l'avenir sous forme de projets.

### FORMATION 2 : Projet de l'OFEV formation niveau II

- *Les détails concernant le projet OFEV formation niveau II seront présentés au point 4 (à partir de la diapo 30 dans la présentation PowerPoint) par Daniel Bürgi.*

### FORMATION 3 : Formation continue

- Une des conditions pour être inscrit en tant que diagnostiqueur sur la liste du FACH concerne le suivi régulier de formations continues (0.5 jours/année). Afin de contrôler les formations suivies par les membres ASCA, l'association a développé l'outil informatique «MyASCA» qui a été mis en service en octobre 2017. Un premier contrôle a été effectué à l'automne 2019 et tous les membres qui n'avaient pas encore enregistré leurs points de formation ont été rappelés par e-mail. Les membres qui n'ont pas suivi de cours de formation continue doivent s'inscrire à un cours dès que possible et envoyer une confirmation d'inscription au secrétariat de l'ASCA.

### EXAMENS 1 : Examen national

- *Nadia Karmass présentera le projet de manière détaillée dans le point 3.1 (à partir de la diapo 14 dans la présentation PowerPoint).*

### EXAMENS 2 : Essais circulaires

- Les essais circulaires interlaboratoires effectués par la Suva dans les laboratoires ont montré que la qualité des tests de laboratoire est parfois insuffisante. Le 10 mars 2020, le FACH organisera un atelier pour discuter de la poursuite de ces essais interlaboratoires et de la définition des critères d'enquête. Des représentants des deux associations FAGES et ASCA y participeront. Un échange d'expériences avec les laboratoires aura également lieu le 23 mars 2020.
- Un participant demande si les résultats seront publiés et si les diagnostiqueurs sont autorisés à savoir quels laboratoires ont obtenu de bons ou de moins bons résultats. Le comité répond que la plupart des laboratoires sont très transparents en ce qui concerne les résultats et que l'on peut demander les résultats à la personne de contact du laboratoire. Bien que les essais circulaires interlaboratoires aient été effectués de la manière la plus anonyme possible, certains éléments ont permis de reconnaître le laboratoire. Cela devrait être amélioré lors des prochains tests.

### MISE EN PRATIQUE 1 : Contact avec les autorités

- Grâce aux deux sections locales ASCA Genève et ASCA Vaud, le contact entre l'association et les autorités cantonales de la Romandie s'est considérablement amélioré. Au cours de l'année 2019, le canton de Vaud a validé la nouvelle version du cahier des charges ASCA 1.3.1 comme un document contraignant et l'échange est très constructif.

- L'ASCA maintient également un échange très positif et constructif avec le canton de Zurich (groupe de soutien au concept d'exécution sur les projets de déconstruction et de transformation et mise en place d'un cours de formation pour habilitier les diagnostiqueurs à effectuer le contrôle privé).

- L'échange entre l'ASCA et les autorités fédérales (OFEV, OFSP, Suva, FACH) est également très intense et constructif, notamment dans le cadre du projet Polludoc. Tous les cantons soutiennent également le projet Polludoc.

#### MISE EN PRATIQUE 2 : Membres / communication

- *État mars 2020 : 230 entreprises (année précédente 215), 314 diagnostiqueurs inscrits (année précédente 296), 98 Friends (année précédente 106) → la forte croissance des membres (sauf chez les Friends, où l'on observe un léger déclin, en partie bien sûr parce que les Friends sont devenus membres à part entière) est très encourageante.*

- En 2019, l'ASCA a étroitement collaboré avec l'association professionnelle FAGES dans le cadre de nombreux projets différents (Polludoc, examen national, PolluConf, formation de niveau II, formation du canton de Zurich) et est très constructive et gratifiante.

#### **3.1 Groupe de travail «Formation»**

*Le rapport annuel du groupe de travail est présenté par Nadia Karmass (responsable du groupe de travail et Vice-Présidente ASCA). Les détails peuvent être consultés à partir de la diapo 14 de la présentation PowerPoint.*

- Les trois premières sessions officielles de l'examen national pour les diagnostiqueurs des polluants de construction ont été réalisées en 2019 (d'abord seulement en allemand et en français, depuis le 4 décembre 2019 également en italien). Les détails des mesures déjà prises sont énumérés sur la diapositive 15 de la présentation PowerPoint.

- Le taux d'échec des trois premiers examens (47%) a été très élevé. La Commission d'examen et le groupe de travail ont soigneusement analysé ce résultat en vérifiant le contenu, la formulation et le niveau de difficulté des différentes questions d'examen. Au cours de plusieurs réunions, de nouvelles questions ont été élaborées sur la base de ces évaluations et les questions existantes ont été révisées et précisées si nécessaire. Dans l'ensemble, toutefois, la commission et le groupe de travail sont parvenus à la conclusion que les examens effectués représentent de manière exhaustive le travail d'un diagnostiqueur et que la norme d'évaluation appliquée est correcte. Le taux d'échec élevé était dû principalement à un manque de connaissances ou d'expérience pratique dans les différents domaines abordés lors de l'examen.

- Certains points présentant un taux d'erreur élevé dans l'examen national sont énumérés sur la diapositive 17.

- Une première évaluation statistique a montré qu'il existe une corrélation entre la réussite à l'examen et la formation de base. Les candidats ayant une formation académique avaient plus de chances de réussir l'examen que les candidats ayant une formation au niveau CFC. Toutefois, Nadia Karmass tient à souligner que cela ne signifie pas qu'une formation académique de base est nécessaire pour réussir l'examen. Il s'agit simplement d'une tendance. De nombreux candidats disposant une formation au niveau CFC ont réussi l'examen et certains candidats avec un diplôme universitaire ne l'ont pas réussi.

- Un mailing sera envoyé dans les prochaines semaines à tous les membres FAGES et ASCA, à tous les prestataires de formation et aux autorités cantonales et nationales afin d'apporter encore plus de transparence et de clarté quant au contenu et aux conditions cadres de l'examen.

- Une séance d'information pour les prestataires de formation est prévue le 29 mai 2020 à Bienne. Cela permettra aux prestataires de formation de préparer leurs cours préparatoires de manière plus ciblée et la qualité des cours de formation et de perfectionnement pourra être améliorée.

- Trois dates pour l'examen national sont prévues pour 2020, détails sur la diapositive 19.

### **3.2 Groupe de travail «autres polluants»**

*Le groupe de travail est présenté par Karin Bourqui (membre du comité et responsable du groupe de travail).  
Détails à partir de la diapo 20 de la présentation PowerPoint.*

- En février 2019, le groupe de travail a révisé la fiche technique sur les PCB (élaborée en français en mars 2018 et traduite en allemand), la nouvelle version 1.2 a été publiée en avril 2019 et est disponible sur le site web de l'ASCA. Certaines parties de la fiche techniques seront intégrées dans les contenus de Polludoc.
- Une fiche d'information sur les HAP est en cours d'élaboration et sera soumise à consultation dans le courant de l'année 2020.

### **3.3 Groupe de travail «direction de travaux»**

*Le groupe de travail est présenté par Marc Dutoit (membre du comité et responsable du groupe de travail).  
Détails à partir de la diapo 23 de la présentation PowerPoint.*

- Le groupe de travail a élaboré un cahier des charges pour la direction des travaux de désamiantage. Le document a été présenté lors de la journée technique ASCA du 4 avril 2019 et a fait l'objet de discussions dans le cadre d'ateliers interactifs. Le document (disponible en DE et FR) est disponible sur le site web ASCA.
- Dans le courant de l'année 2020, le groupe de travail élaborera un nouveau cahier des charges pour la direction de travaux d'assainissement des PCB ; les détails des objectifs et des délais sont indiqués sur la diapositive 24 de la présentation PowerPoint.

### **3.4 Approbation rapport annuel 2019**

*Le rapport annuel 2019 est approuvé à l'unanimité.*

## **4. Programme annuel 2020**

*Le programme annuel 2020 figure sur les diapositives de la présentation PowerPoint (à partir de la diapo 26).  
Les ajouts suivants au programme annuel sont spécifiquement mentionnés ici :*

- Dans la matinée, le comité ASCA a décidé d'annuler la journée technique ASCA du 27 mars 2020 en raison de la crise actuelle du coronavirus, car le risque d'une interdiction de pouvoir réaliser des événements est très élevé. Tous les membres ASCA seront informés de l'annulation dès que possible.
- Antonio Diblasi informe les participant(e)s de l'assemblée générale que la conférence PolluConf (conférence organisée par les deux associations FAGES et ASCA) aura lieu le 27 novembre 2020 à Bienne.
- Le projet formation continue niveau II (mandat de l'OFEV, collaboration entre FAGES et ASCA) sera présenté par Daniel Bürgi (à partir de la diapo 30). Les questions encore ouvertes concernant le projet sont énumérées sur la diapositive 34. Les prestataires de formation seront informés des prochaines étapes lors de la séance d'information prévue le 29 mai 2020.

## **5. Comptes annuels 2019 et budget 2020**

*Les comptes annuels 2019 sont présentés par le Président, Daniel Bürgi.*

*La documentation des comptes annuels 2019 et du budget 2020 a été envoyée avant l'AG 2020 à tous les membres ASCA et peut être consultée dans la présentation (diapositives 36-40 et 44-45).*

### Points importants :

- L'ASCA a terminé l'année 2019 avec un résultat positif de CHF 34'863.83. Un résultat plus bas avait été budgétisé. Le résultat plus positif est attribuable à la hausse des revenus des membres (plus de nouveaux

membres que prévu dans le budget 2019), aux recettes de la conférence PolluConf et à une baisse des coûts.

- Les différents projets supplémentaires (élaboration examen national, réalisation examen national, mandat du canton de Zurich (AWEL) pour le «contrôle privé pour des projets de déconstruction et de transformation», le projet OFEV pour la formation continue niveau II et Polludoc) sont énumérés dans des comptes transitoires.

L'ASCA a reçu les différents montants qui ont été repartis parmi les différents acteurs des projets. Afin de couvrir les frais administratifs (comptabilité, facturation, coordination etc.), l'ASCA garde généralement entre 5% et 10% des sommes externes.

- Un montant de CHF 20'000 a été provisionné en cas de paiement ultérieur de la TVA et des impôts. En principe, l'ASCA devrait continuer à être exonérée des impôts et de la TVA, étant donné que la grande majorité de ses revenus provient des offres éducatives publiques (journées techniques, examens, etc.) et des cotisations des membres. Une réserve supplémentaire de CHF 20'000 a été provisionnée pour d'éventuelles dépenses supplémentaires en cas de fusion entre les deux associations FAGES et ASCA.

### **5.1 Rapport des réviseurs**

*Le rapport des réviseurs établi par Valérie Jacquemettaz et Marina Ory est lu à haute voix par Marina Ory. Elles certifient que les déclarations de dépenses présentées à l'assemblée générale sont exactes et donnent décharge au comité.*

### **5.2 Approbation des comptes annuels 2019**

*Les comptes annuels 2019 sont approuvés à l'unanimité.*

### **5.3 Budget 2020**

*Le budget 2020 est présenté par le Président, Daniel Bürgi, et peut être consulté sur les diapos 44-45 de la présentation PowerPoint.*

*Le budget 2020 est approuvé avec deux abstentions.*

### **6. Cotisation annuelle 2020**

La cotisation annuelle pour l'année 2020 restera identique.

- CHF 300.- cotisation annuelle pour membres à part entière (cotisation par diagnostiqueur)
- CHF 100.- cotisation annuelle pour ASCA Friends
- CHF 150.- participation à la journée technique pour membres à part entière et pour Friends

*La cotisation annuelle 2020 est approuvée à l'unanimité.*

### **7. Élection du comité**

Tous les membres du comité se représentent:

- > Président: Daniel Bürgi (FRIEDLIPARTNER AG)
- > Membre: Gustavo Milani (Econs SA)
- > Membre: Nadia Karmass (AlterEgo)
- > Membre: Karin Bourqui (CSD)
- > Membre: Marc Dutoit (HSE Conseils SA)
- > Membre: Bernhard Sommer (Prona AG)

*Le comité est réélu à l'unanimité pour une année supplémentaire.*

Le comité de l'ASCA cherche un autre membre afin d'élargir le comité (bilingue, membre ASCA, motivé et engagé). En cas d'intérêt nous vous prions de prendre contact avec le secrétariat de l'ASCA.

## 8. Réviseuses

Lors de l'assemblée générale du 23 mars 2018, les deux réviseuses des comptes ASCA Marina Ory et Valérie Jacquemettaz ont été réélues pour un mandat de trois ans par l'assemblée. Conformément à l'art. 14 des statuts de l'ASCA, l'assemblée générale élit deux réviseurs pour une période de trois ans. Le mandat est renouvelable. Toutefois, Valérie Jacquemettaz démissionnera de l'association en tant que membre à part entière à partir d'avril 2020. Marina Ory remet à Antonio Diblasi une lettre de Nathalie Lembrez de Engy Solutions Immobilières, membre à part entière de l'ASCA depuis 2019, qui se met à disposition comme future réviseuse et souhaite reprendre cette tâche avec Marina Ory à partir de 2021.

*Nathalie Lembrez est élue à l'unanimité en tant que nouvelle réviseuse des comptes ASCA pour les trois prochaines années.*

## 9. Motion fusion FAGES – ASCA

- Lors de l'AG 2019, Simon Schneebeli a proposé de fusionner les deux associations FAGES et ASCA, car de nombreux projets impliquent déjà aujourd'hui une coopération entre les deux associations, car deux cahiers des charges peuvent conduire à des situations problématiques et afin de réduire les coûts administratifs.
- Une première réunion avec les deux présidents et les deux directeurs généraux des secrétariats a déjà eu lieu fin 2019 pour discuter des stratégies possibles.
- Pour l'instant, la coopération entre les deux associations fonctionne très bien. Néanmoins, il y a de nombreuses questions sur lesquelles les deux associations sont en désaccord. Une fusion ne serait pas seulement une opportunité, mais aussi un risque. Les avantages et les inconvénients d'une fusion sont énumérés sur la diapositive 59 de la présentation PowerPoint.
- Le président, Daniel Bürgi, présente sur la diapositive 60 la procédure proposée par l'ASCA.

*La procédure proposée pour une éventuelle fusion est approuvée avec quatre abstentions.*

## 10. Points divers

### 10.1 Outil informatique MyASCA

- L'outil informatique développé par l'ASCA est déjà en service.
- Fin 2019, un premier contrôle a été effectué de manière systématique pour tous les membres à part entière de l'ASCA. Tous les membres qui n'ont pas inscrit suffisamment de points de formation continue ont été contactés et doivent suivre un cours de formation continue ou inscrire les cours déjà suivis dans un certain délai.

### 10.2 Save the date – conférence en commun FAGES – ASCA « PolluConf »

- La prochaine conférence réalisée par les deux associations FAGES et ASCA « PolluConf » aura lieu le 27 novembre 2020 à Bienne. Une invitation officielle avec le programme sera envoyée au cours des prochaines semaines.

Daniel Bürgi clôt l'assemblée générale à 16h40